



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050142

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 4/03/2024 13H15 C:005360 I:30416
V/REF : 933321
V/Email reçu le Lundi 04/03/2024 a 13H15

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 0564/0565/0567/0569
IMMEUBLE : BREL/ACHARD/GUERIN
ALLEES MARCEL ACHARD/
RUES J.BREL/H.ROLLAND/GUERIN
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 10 Mai 2024

Référence Marché: M_230809003-1

LOCALISATION : ALLEE N2 ACHARD-GARAGE DE MME DEHIMI-TEL:09 73226580
06 43934089 MAIL SONIA.DEHIMI@HOTMAIL.COM

MOTIF : INTERVENIR POUR LE REMPLACEMENT DE LA PORTE DE BOX PREPEINTE EN BLANC
AVEC N° DE GARAGE

Donneur d'ordre : Mme C. CUAU

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 06/05 A 08H30 :
INTERVENTION D'UNE EQUIPE A 2 PERSONNELS
INTERVENTION A PARTIR DU GARAGE DE MME DEHIMI
DEPOSE ET REMPLACEMENT DE LA PORTE DE GARAGE
CONTROLE DE BONNE FERMETURE-OUVERTURE
NETTOYAGE ET REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 06/05/24 a 22H48 Mme C. CUAU

DT LGESTION Email envoyé le 08/03/24 a 11H53 Mme C. CUAU

LORS DES PRISES DE COTE DU GARAGE, IL S'AVERE QUE LES COTES NE SONT PAS
STANDART.

EN EFFET, LA HAUTEUR EST DE 2M, UN COTE EST DE 1,95M ET L'AUTRE DE 2,15
M CE QUI ENTRAINE UN SURCOUT DE FABRICATION CAR IL S'AGIT DE SUR MESURE
LE COUT DE FABRICATION DE LA PORTE EST ESTIME A ENVIRON 900€ ET LE PRIX
BPU POSE ET FOURNITURE EST DE 850€

SOUHAITEZ VOUS QUE NOUS POURSUIVONS SUR CE DOSSIER EN VOUS ETABLISSANT
UN DEVIS

DANS L'ATTENTE DE VOTRE RETOUR

AR LGESTION Email envoyé le 04/03/24 a 14H32 Mme C. CUAU



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050142

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

MERCI DE NOUS COMMUNIQUER LES COORDONNEES EXACTES DE MME DEHIMI CAR
LE NUMERO DE TELEPHONE QUI NOUS A ETE COMMUNIQUE NE FONCTIONNE PAS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	1	55,88		55,88
1,00	MS00092-Rempl.porte Box 2MX1,95 HORS BPU	3	963,68		963,68
TOTAL H.T.					1019,56
T.V.A. a 10,00%					101,95
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>1121,51</u>

Valeur en votre reglement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 933321 du 04/03/2024

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061
Téléphone : 04.78.79.36.36
Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreaappels@servimo.fr;

Référence de la Demande

N°: 740 939 du 20/02/2024
THCMEEPCI Txv hors contra Menuiseries ext Partie cne int.
01-EE-2211-ENT-61563100
Dossier : SND - 24A0001
Marché : M - 230809003-1

Lieu d'intervention

MME DEHIMI Dalila
2 ALLEE MARCEL ACHARD
RESIDENCE DEBUSSY
69100 VILLEURBANNE

Téléphone : 09.73.22.65.80
00564-00001-00001-00055 H / Type 5 / 05 Etage : 05
Date entrée: 01/06/2000

Délai

Date limite exécution : 19/03/2024

Observations

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	55,89	55,89	5,59	61,48
MS00092 Remplacement porte de Box jusqu'à 2,70 x 2,20 maxi prépeinte blanc avec n° Garage	1,00	863,69	863,69	86,37	950,06

Total H.T.	919,58
Total TVA	91,96
Total TTC	1 011,54

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par AYARI Sanaa le 04/03/2024

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence,
Alban BLOCHET

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **2 ALLEE MARCEL ACHARD RESIDENCE DEBUSSY 69100 VILLEURBANNE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **04/03/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 933321